

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du deux octobre deux mil dix-sept

L'an deux mil dix sept et le 2 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOME Joseph, DUPÉ Raymond, DUPÉ Frédéric, JOLLY Benoît, MORNET Jean-Claude.

Absents excusés : Laure BERRIAU, Claude JOLLY

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE LOCATION DES LOGEMENTS 7 ET 7 BIS RUE DE L'ATLANTIQUE

Le Conseil renouvelle les baux pour les logements communaux suivants :

- 7 rue de l'Atlantique, pour un an à compter du 1er novembre 2017, avec un loyer mensuel de 430,00 €
- 7 bis rue de l'Atlantique, du 1er novembre au 30 novembre 2017, avec un loyer mensuel de 350,00 € avec paiement au prorata du nombre de jours occupés dans le logement lors du départ.

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT L'EXTENSION DE L'ECOLE LOT 8

Le Conseil accepte l'avenant en plus value d'un montant de 268,80 € TTC pour l'entreprise Nourry Couvertures de Pont St Martin pour le lot 8 Couverture tuile-zinguerie.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE MAIRIE

Pour les logiciels informatiques mairie, le Conseil renouvelle pour un an le contrat de cession du droit d'utilisation, d'assistance, de suivi et de maintenance avec la société Ségilog.

RENOUVELLEMENT DE 2 CONTRATS A DUREE DETERMINEE

2 emplois en CDD seront réalisés à l'école, l'un de 27 heures/semaine et l'autre de 28 h 30/semaine du 6 novembre au 22 décembre 2017.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Selon le choix des nouveaux candélabres (programme rénovation), le Conseil accepte la participation communale au Sydev d'un montant de 17.251,00 €.

Mme BERRIAU Laure, arrivée en cours de séance, prend part aux votes à compter du point suivant.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil décide de souscrire, pour le personnel de la collectivité, au contrat groupe "assurance des risques statutaires" conclu entre le centre de gestion et la C.N.P. à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

REMBOURSEMENT CONSOMMATION D'EAU A LA LAGUNE

La commune règle la facture d'eau du compteur situé à proximité de la station d'épuration rue de l'Atlantique. Mr Guy Burgaud, seul consommateur de l'eau, remboursera ainsi la collectivité pour l'année 2016.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal fixe à 200,00 € le montant de l'indemnité versée pour l'année 2017 à Mr MORNET Jean-Pierre, domicilié à St Maixent Sur Vie, 6 rue du Marais, qui assure cette fonction.

En mairie, le 6 octobre 2017
Le Maire,
Jean GROSSIN